

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 décembre 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Marc Fontaine	siège 6

Absent

Robert Fontaine	siège 5
-----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la présente séance.

Résolution 2016-12-249

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 18 pour Demandes de passage et en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 14 novembre et 5 décembre 2016;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Règlement 401-2016 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal**

- 7.2 Règlement 406-2016 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception
- 8. Prolongement des égouts :
 - 8.1 Décompte numéro 2
 - 8.2 Frais de notaire et d'arpenteur
- 9. Refinancement d'un emprunt;
- 10. Salaire :
 - 10.1 Directrice générale
 - 10.2 Employé-e-s
 - 10.3 Inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 10.4 Congés fériés payés aux employé-e-s
- 11. Calendrier des séances;
- 12. Virement de crédit;
- 13. Achat de décorations :
 - 13.1 Hôtel de ville
 - 13.2 Bibliothèque
- 14. Remboursement de taxes municipales;
- 15. Demandes locales au niveau des services de la Sûreté du Québec;
- 16. Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;
- 17. Entretien de la patinoire;
- 18. Demandes de passage :
 - 18.1 Club d'auto-neige de Cookshire
 - 18.2 Club Quad Estrie Sud inc.
- 19. Paiement des comptes :
 - 19.1 Comptes payés
 - 19.2 Comptes à payer
- 20. Bordereau de correspondance;
- 21. Rapports :
 - 21.1 Maire
 - 21.2 Conseillers
 - 21.3 Directrice générale
- 22. Varia;
- 23. Évaluation de la rencontre;
- 24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 2016

Résolution 2016-12-250

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2016-12-251

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Des citoyens sont venus demander l'installation d'un lampadaire au 202, route 253 Sud. Une vérification sera faite.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Madame Catherine Quirion, présidente de la Corporation de développement de Saint-Malo est venue présenter le rapport d'activité pour l'année 2016. Elle demande un montant supplémentaire de 1 000 \$ afin d'honorer les engagements financiers de la CDSM.

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) a demandé un soutien financier pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a fourni un soutien financier à la CDSM afin qu'elle puisse fonctionner et développer des projets pendant l'année 2016, à la résolution 2016-01-05;

ATTENDU QUE la CDSM a présenté un rapport d'activité pour l'année 2016 en demandant un montant supplémentaire de 1 000 \$ afin d'honorer leurs engagements financiers;

Résolution 2016-12-252

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de remettre un montant supplémentaire de 1 000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Malo (CDSM) afin d'honorer les engagements financiers de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. RÈGLEMENTS :

7.1 Règlement 401-2016 qui modifie le règlement 286-2002 modifié par le règlement 305-2005 modifié par le règlement 320-2007 décrétant un emprunt pour le prolongement de l'égout municipal

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Règlement 406-2016 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2017 ainsi que les conditions de leur perception

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT MUNICIPAL

8.1 Décompte no 2

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.2 Frais de notaire et d'arpenteur

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites, concernant les frais d'arpentage et de notaire, sur les autres terrains qui ont déjà été connectés à l'égout municipal;

ATTENDU QUE l'entente spécifiait que le notaire serait payé par le responsable;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris la décision de traverser sur les terrains afin de les connectés à l'égout municipal;

Résolution 2016-12-253

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE les frais de notaire et d'arpenteur pour fin de servitude seront payables par la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit refinancer un montant de 36 300 \$ relatif à un emprunt à échéance le 17 avril 2017;

ATTENDU QUE le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit décider de la façon de rembourser la dette;

Résolution 2016-12-254

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo utilisera le fonds général afin de rembourser le montant de 36 300 \$ qui sera à échéance le 17 avril 2017.

QUE le remboursement au fonds sera effectué selon le règlement pour le remboursement de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **SALAIRE :**

Le maire, monsieur Jacques Madore quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

10.1 Directrice générale

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale est évalué annuellement;

ATTENDU QUE l'ajustement commencera à compter du 1^{er} janvier 2017;

Résolution 2016-12-255

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE l'augmentation de la directrice générale sera établie à 0,85 \$ l'heure pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire, Monsieur Jacques Madore se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

10.2 Employé-e-s

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines rencontre les employés deux fois par année;

ATTENDU QUE les salaires sont évalués lors de la rencontre de novembre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère et accepte les propositions de salaires du comité des ressources humaines;

Résolution 2016-12-256

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE madame Françoise Dion aura une augmentation de 0,25 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2017.

QUE monsieur Donald Fontaine, inspecteur à la voirie aura 0,33 \$ l'heure d'augmentation à partir du 1^{er} janvier 2017.

QUE monsieur Martial Clément aura une augmentation de 2,00 \$ l'heure à partir du 1^{er} novembre 2016.

QUE monsieur Daniel Lévesque obtiendra une augmentation de 0,33 \$ l'heure pour la saison d'hiver du 1^{er} novembre 2016 au 30 avril 2017. Il aura une augmentation de 1,40 \$ pour le travail de la saison d'été du 1^{er} mai au 31 octobre 2017 et de 0,30 \$ pour la station d'épuration à partir du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 Inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE les salaires sont évalués annuellement;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a présenté sa demande salariale aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a considéré et accepte la demande salariale remis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Résolution 2016-12-257

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement aura une augmentation de 11 \$ l'heure à partir du 1^{er} janvier 2017.

QUE monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement paiera les frais pour ses formations ainsi que les congrès auxquels il participera.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre 1.

10.4 Congés fériés payés aux employé-e-s

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Malo paie des journées à ses employé-e-s pour la période des Fêtes;

Résolution 2016-12-258

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer quatre journées (la veille de Noël, Noël, la veille du Jour de l'an et le Jour de l'an) à messieurs Donald Fontaine, Daniel Lévesque et Martial Clément, à madame Françoise Dion pour les congés fériés des Fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. CALENDRIER DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 2016-12-259

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 20 h :

Lundi 9 janvier 17	Lundi 10 juillet 17
Lundi 13 février 17	Lundi 14 août 17
Lundi 13 mars 17	Lundi 11 septembre 17
Lundi 10 avril 17	Mardi 10 octobre 17 (Action de Grâces)
Lundi 8 mai 17	Lundi 13 novembre 17
Lundi 12 juin 17	Lundi 11 décembre 17

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. VIREMENTS DE CRÉDIT

ATTENDU QUE certains postes budgétaires ont ou auront des insuffisances de fonds d'ici la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE certains autres postes budgétaires ont ou auront des surplus de fonds d'ici la fin de l'année financière;

Résolution 2016-12-260

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver les virements budgétaires en décembre 2016 présentés par la directrice générale dans le tableau du 13 décembre 2016 pour un montant total de 206 465,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ACHAT DE DÉCORATIONS :

13.1 Hôtel de ville

ATTENDU QUE les lumières de Noël extérieures ont été achetées il y a plusieurs années;

ATTENDU QUE les lumières ne fonctionnent plus correctement;

Résolution 2016-12-261

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal accepte d'acheter de nouvelles lumières extérieures pour l'hôtel de ville au montant de 100 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Bibliothèque

ATTENDU QUE l'arbre de Noël utilisé à la bibliothèque municipale-scolaire commence à être clairsemé et détérioré;

Résolution 2016-12-262

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte l'achat d'un arbre de Noël pour la bibliothèque municipale-scolaire au montant maximum de 200 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE des taxes municipales ont été chargées en trop pour deux résidences sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE l'erreur a commencé en 2007 pour se poursuivre jusqu'en 2016;

Résolution 2016-12-263

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo crédite les propriétaires du numéro de matricule 2606 27 6888 du montant de 3 152,35 en date du 13 décembre 2016.

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo crédite les propriétaires du numéro de matricule 2606 35 9056 du montant de 2 798,09 en date du 13 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. DEMANDES LOCALES AU NIVEAU DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les *Demandes des municipalités locales pour 2015* présentées à la Sûreté du Québec selon les demandes de la municipalité de Saint-Malo détaillées ci-dessous :

- Surveillance de l'arrêt obligatoire à l'intersection de la route 253, rue Principale et chemin Auckland à certaines périodes de la journée;
- Surveillance de la vitesse sur la route 253 et 253 Sud;
- Présence policière des événements culturels et de loisirs;
- Surveillance des VTT dans les rangs (principalement conduits par des jeunes);
- Information et sensibilisation des élèves de l'école sur les drogues, méfaits et conséquences.

16. ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE lors de la signature de la dernière entente, la Ville de Coaticook et les municipalités parties de l'entente s'étaient entendues pour que lors de l'expiration de l'entente, les parties s'engageaient à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet de donner l'accès aux jeunes et aux adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook, d'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens pour mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 31 juillet 2017 et qu'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Coaticook offre de prolonger l'entente de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Malo ont pris connaissance de ladite entente et acceptent les conditions qui y sont mentionnées;

Résolution 2016-12-264

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE prolonger l'entente de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 avec les municipalités parties à l'entente et de fixer les montants à déboursé par les municipalités, soit 2 086,00 \$ pour la municipalité de Saint-Malo.

D'entamer une négociation pour une entente à long terme avec les municipalités parties à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

QUE les signataires de l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sont le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QU' une circulaire a été envoyée le 24 novembre 2016 afin d'obtenir une offre pour l'entretien de la patinoire;

ATTENDU QU' une personne s'est manifestée pour effectuer l'entretien de la patinoire selon l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de monsieur Jonathan Patry-Davis;

Résolution 2016-12-265

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo offre à monsieur Jonathan Patry-Davis un montant de 3 500 \$ pour l'entretien de la patinoire du mois de décembre 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. DEMANDE DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS

18.1 Club d'auto-neige Cookshire inc.

ATTENDU QUE le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville renouvelle le droit de passage pour les traverses de la municipalité de Saint-Malo à chaque année;

ATTENDU QUE le Club demande aussi de nous assurer que la signalisation nécessaire soit bien installée aux endroits appropriés afin que les traverses de route soient sécuritaires;

ATTENDU QUE le développement récréo-touristique est important pour la région et pour la Municipalité;

Résolution 2016-12-266

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Club d'Auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2016 – 2017 qui sont ci-dessous détaillées :

- une partie du chemin Théroux à la limite de Saint-Malo (environ 0.8 km);
- chemin du 5^e Rang jusqu'au 20, chemin du 5^e Rang (M. Pierre Fontaine);
- route 253 jusqu'au 370, route 253 (M. Gilles Champeau);
- chemin du 1^{er} Rang qui devient chemin du Lac jusqu'au chemin Breton (2 traverses);
- chemin Breton/Eaton en direction de Saint-Venant-de-Paquette;

QU'une copie de la police d'assurance souscrite par le Club d'auto-neige Cookshire inc. de Sawyerville a été obtenue.

QUE les employés de la Municipalité vérifieront la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Club Quad Estrie Sud inc.

ATTENDU QUE le Club Quad Estrie Sud inc. de Coaticook demande le droit de passage pour les traverses de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le Club demande aussi de nous assurer que la signalisation nécessaire soit bien installée aux endroits appropriés afin que les traverses de route soient sécuritaires;

ATTENDU QUE le développement récréo-touristique est important pour la région et pour la Municipalité;

Résolution 2016-12-267

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Club Quad Estrie Sud inc. de Coaticook est autorisé à circuler et à traverser les routes de la municipalité pour la saison 2016 – 2017 qui sont ci-dessous détaillées :

- chemin Breton en direction de Saint-Venant-de-Paquette (environ 3,25 km);

- chemin Du Lac entre l'intersection du chemin Breton et le lot 2205 39 4558 (Jacques Madore, environ 400 m);
- chemin Madore (environ 700 m);
- chemin Du Lac entre le lot 2305 49 4848 (Optiforêt) et le lot 2404 21 8878 (Gérald Fauteux, environ 200 m);
- chemin De Malvina entre le lot 2707 20 6502 (Réjean Marchand) et le lot #7, Rang 4 (Sébastien Gendron, environ 560 m)
- chemin du 5^e Rang (environ 2,3 km), portion fermée en hiver;
- chemin de La Pointe, entre l'intersection du 5^e Rang et la limite avec Saint-Isidore-de-Clifton (environ 1,6 km).

QU'une copie de la police d'assurance souscrite par le Club Quad Estrie Sud inc. de Coaticook a été obtenue.

QUE les employés de la Municipalité vérifieront la signalisation pour les traverses de motoneiges afin d'apporter les correctifs nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. PAIEMENT DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 118 563,26 \$ payés depuis le 15 novembre 2016;

Résolution 2016-12-268

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 118 563,26 \$ payés depuis le 15 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Comptes à payer

19.2.1 Kilométrage

ATTENDU QUE le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE du kilométrage est relié à ses déplacements;

Résolution 2016-12-269

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour les mois de juin à novembre 2016 au montant de 736,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.2 Nouveau secteur résidentiel

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a reçu le mandat du Conseil municipal de préparer et de présenter le dossier du secteur résidentiel à une réunion de consultation publique à la municipalité de Saint-Malo aux coûts de 45 \$ l'heure, à la résolution 2016-04-73 ainsi qu'à la résolution 2016-05-99 afin de modifier son plan initial;

ATTENDU QU' il a remis sa facture le 6 décembre 2016 avec le suivi du temps effectué pour son rôle conseil dans le dossier du nouveau secteur résidentiel et sur d'autres projets;

Résolution 2016-12-270

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la facture du 6 décembre 2016 remise par monsieur Serge Allie, au montant de 1 023,75 \$ sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Un dossier a été retenu.

20.1 Panneaux portes d'entrée

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Coaticook veut identifier les portes d'entrée sur son territoire;

ATTENDU QUE les portes d'entrée ont été ciblées en considérant une répartition équilibrée entre l'est et l'ouest ainsi que l'achalandage routier des routes menant au territoire;

ATTENDU QUE la MRC souhaite organiser une rencontre avec des représentants des municipalités concernées par le projet d'enseignes;

Résolution 2016-12-271

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo veut participer au projet d'enseignes.

QUE la Municipalité nomme le conseiller et maire suppléant Benoit Roy comme représentant aux rencontres concernant le projet d'enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. **RAPPORTS :**

21.1 **Maire**

Le maire Jacques Madore parle au Conseil municipal :

- du souper du Conseil qui se tiendra le 24 février 2017;
- du projet Semaine de relâche Wixx au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo prépare la semaine de relâche Wixx avec diverses activités touchant les sports extérieurs et intérieurs (de 9 h et 11 h 30 ainsi que de 12 h 30 et 15 h 30) ainsi qu'un service de garde pour les heures en dehors du temps alloué aux activités;

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté le projet Semaine de relâche Wixx au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire 2017;

Résolution 2016-12-272

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo autorise la demande de soutien pour le projet Semaine de relâche Wixx au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire 2017.

QUE le projet à réaliser est mentionné par monsieur Jacques Madore, maire de la municipalité de Saint-Malo.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Édith Rouleau est la mandataire déléguée pour le suivi de la demande, dont la signature de la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.2 **Conseillers**

Le conseiller Benoit Roy renseigne le Conseil municipal :

- Il n'y a plus de demande jusqu'en 2018-2019 concernant l'article 59. Par la suite, il y aura une réévaluation;
- le fonds de développement territorial est prolongé jusqu'en 2020. Pour les années 2018-2019, il sera majoré.

21.3 **Directrice générale**

21.3.1 Gymnase de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides

Une résolution d'appui a été adoptée à la séance du mois de novembre 2016. Des vérifications ont été faites et l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides n'est pas éligible pour cette subvention.

21.3.2 Ancien garage municipal (beurrerie)

Monsieur David Fauteux veut un délai jusqu'au mois de mai afin de défaire la beurrerie. Le Conseil municipal ne veut pas attendre car le bâtiment risque de s'écraser bientôt. Il doit être défait au plus tard à la fin de janvier 2017.

22. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 21 h 43.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière